



Paris, le

24 OCT. 2017

LA GARDE DES Sceaux
MINISTRE DE LA JUSTICE

N/ réf. : Parl n° 201710039171

Monsieur le Député,

Dans le cadre de la régionalisation, vous avez bien voulu appeler l'attention de Madame la ministre des solidarités et de la santé sur les inquiétudes suscitées par la fermeture éventuelle du tribunal des affaires de sécurité sociale du Havre.

Ainsi que vous le savez, le Président de la République et le Gouvernement sont porteurs d'une véritable ambition pour la justice. La transformation de notre institution judiciaire afin de rendre la justice plus efficace, plus lisible et plus accessible sera un puissant marqueur des cinq prochaines années. Ces objectifs ne pourront être atteints qu'au moyen d'une réforme globale mettant en œuvre une transformation numérique, une véritable simplification des procédures civiles et pénales et la modernisation de notre organisation judiciaire.

Je tiens toutefois à vous indiquer que le gouvernement est très attaché au maintien d'une justice de proximité et de qualité. Cette volonté s'est déjà traduite notamment par la mise en place du service d'accueil unique du justiciable (avec près de 340 services en activité sur tout le territoire à compter du 1^{er} janvier 2018). Grâce à ce service, le justiciable pourra obtenir des informations sur sa procédure en cours et en effectuer le suivi au plus près de son domicile.

S'agissant plus particulièrement de la désignation des juridictions appelées à connaître du contentieux social actuellement dévolu au tribunal des affaires de sécurité sociale, je tiens à vous assurer que toute décision s'appuiera sur les conclusions des comités locaux de pilotage, qui sont en cours d'analyse par mes services et qui me seront ensuite présentées. Je peux d'ores et déjà vous assurer que je serai extrêmement attentive aux questions de proximité et d'accessibilité des différentes juridictions, notamment pour les justiciables les plus fragiles.

Monsieur Jean-Paul LECOQ
Député de Seine-Maritime
12, rue Michel Gautier
76600 LE HAVRE

.../...

L'adaptation de l'organisation judiciaire, en vue de garantir une meilleure lisibilité pour les justiciables, constitue un défi dans les années à venir, impliquant une réflexion approfondie pour mieux répartir les services et les compétences juridictionnelles sur le territoire dans un double objectif de proximité et d'efficacité de la justice.

Bien évidemment, aucune réforme ne sera mise en œuvre sans une large concertation préalable associant également les professionnels du droit, les élus et les acteurs locaux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'expression de ma parfaite considération, *mes attaches*



Nicole BELLOUBET